

◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 20/01/2022, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville.

Président : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'ouverture de la séance étaient :

PRÉSENTS (35) :

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Frédéric JEAN, Messaouda EL FALOSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Fabrice LODI-CHEMAIN, Marthe CALVI, Alain BERLIOZ CURLET, Anne-Claire RIBOTTA, Stéphane PEILLET, Liliane ROCHE, Laurent SCHEIWE, François MEGARD, Jacques BURLAT, Christian MOISSARD, Purification LOPEZ, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Michèle MACHARD, Roch SANCHEZ, Alioune DIOP, Gilles DELAMADELEINE, Madeleine VERGNOLLE, Sylvie ALLEMAND, Moncef M'HAOUECH, Laurence FAVIER, Claire-Lise COSTE, Pascal LACHAIZE, Olivier MAS, Véronique MOREIRA, Philippe ROLLAND, Gilles GRANDVAL, Zafer GIRISIT, Lise BOIRIVENT

ABSENTS (1) :

Liliane WEIBLEN

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION (7) :

Farida SAHOULI à Laurent SCHEIWE, Amandine GAILLARD à Madeleine VERGNOLLE, Sabrina BOUTIBA à Anne-Claire RIBOTTA, Janie ARGOUD à Olivier MAS, Anthony REA à Bernard GUTTIN, Suzana ELEZI à Stéphane PEILLET, Wafia ZAK à Zafer GIRISIT

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MAS

oOo

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h02

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal
de la séance du 16 décembre 2021

**Délibération n° 2022_001 : ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation
(décembre 2021)**

Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.

De prendre acte de la présente communication.

**Délibération n° 2022_002 : RESSOURCES HUMAINES : Approbation d'une
seconde délibération dite « socle » sur les emplois permanents de la ville de Saint-
Priest**

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le tableau de situation actuelle des emplois au sein de la Ville de Saint-Priest en application de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale lequel précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'ensemble des emplois créés,
- De dire que les dépenses sont prévues au chapitre globalisé 012 du budget.

**Délibération n° 2022_003 : RESSOURCES HUMAINES : Création de l'indemnité
forfaitaire de travaux supplémentaires des professeurs d'enseignement artistique
chargés de direction et mise à jour de l'annexe au régime indemnitaire de la
collectivité, hors Rifseep (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des
Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)**

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- De créer à compter du 1^{er} février 2022, l'indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires des professeurs d'enseignement artistique chargés de direction,
- D'actualiser l'annexe de la délibération comme jointe,
- De préciser que la modification est prévue au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 2022_004 : RESSOURCES HUMAINES : Prestations sociales – Barème 2022

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver les barèmes de prestations sociales susvisés pour l'année 2022 à destination du personnel communal,
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012.

Délibération n° 2022_005 : AFFAIRES FINANCIERES : Admission de titres de recettes en non-valeur et en créances éteintes - Exercices 2005 / 2020- Correctif

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- De prononcer l'apurement de comptes de prise en charge des titres de recettes pour le montant des non-valeurs, soit la somme de 33 533,49 €,
- D'enregistrer les pertes sur les créances éteintes pour un montant de 58 602,30 €,
- D'imputer le montant de la dépense à l'article 6541 pour les titres en admissions en non valeur et à l'article 6542 pour les créances éteintes de l'exercice en cours.

Délibération n° 2022_006 : SECURITE ET PREVENTION : Installation de caméras de vidéo-protection - Sollicitation financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes

A la majorité par :

39 voix pour

1 voix contre

2 abstentions

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver l'installation de dix caméras couvrant les voies publiques et accès aux secteurs concernés suivants :

- Avenue Henri Germain (deux caméras),
- Les rues Alfred de Vigny, Gambetta et Salvador Allende (trois caméras),
- Le carrefour à l'angle des rues de la Croix Rousse et du Puits Vieux (une caméra),
- Rue Pierre Mendès France (une caméra),

- Chemin de Saint-Bonnet de Mure (une caméra fixe et une caméra multi-capteurs)
- Rue du Progrès et route de Grenoble (1 caméra).

- De solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'obtention d'une subvention d'investissement d'un montant de 50 000 euros HT.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte en relation avec la procédure de demande et d'obtention de la subvention ainsi que de l'installation des caméras.

Délibération n° 2022_007 : COMMERCE ET ARTISANAT : Convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Saint-Priest et l'Office du Commerce

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Office du commerce de Saint-Priest » pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,

- D'autoriser le versement d'une subvention de 84 000 € à l'association « Office du commerce de Saint-Priest »,

- De dire que la dépense sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 2022_008 : COMMERCE ET ARTISANAT : Mise en place d'une prestation d'action sociale/d'un complément de rémunération - cartes-cadeaux à l'attention du personnel de la Ville de Saint-Priest et du CCAS

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'acter la mise en place d'une distribution de cartes-cadeaux à l'ensemble des agents de la Ville de Saint-Priest et du CCAS, pour un budget maximum de 45 000 € TTC,

- De solliciter les services de la société Proximity, filiale d'EDF, spécialisée dans ce type d'opération,

- De dire que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6718.

**Délibération n° 2022_009 : URBANISME : Acquisition de la parcelle DH 383
située avenue Georges Pompidou**

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la cession à titre gratuit, par Lyon Métropole Habitat au profit de la Ville, de la parcelle DH 383 située avenue Georges Pompidou et d'une surface de 2 100 m²,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant,
- De dire que les dépenses liées à cette acquisition, soit environ 400 € pour les frais de notaire, seront imputées à l'article 6227.

**Délibération n° 2022_010 : URBANISME : Cession de la parcelle BI 149 située rue
Lamartine**

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la cession à la Métropole de Lyon, à titre gratuit, de la parcelle BI 149 située rue Lamartine,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**Délibération n° 2022_011 : URBANISME : Création d'un emplacement réservé
pour espaces verts au bénéfice de la commune - parcelle CM 217 située rue de
l'Égalité**

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

D'approuver la création d'un emplacement réservé aux espaces verts ou nécessaire aux continuités écologiques de 699 m², situé rue de l'Égalité, sur la partie Nord de la parcelle cadastrée CM 217, permettant l'élargissement de la sente Ferry pour l'aménagement d'un espace paysager et la plantation d'un verger.

Délibération n° 2022_012 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence – Lot n°2 : Gros œuvre étendu - Avenant n°5

A la majorité par :
39 voix pour
3 abstentions

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°5 relatif à la réhabilitation du Théâtre Théo Argence – Lot n°2 Gros œuvre étendu pour un montant de 7 755,01 euros HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°5,
- De dire que les crédits sont inscrits au chapitre comptable 2313.

Délibération n° 2022_013 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence – Lot n°11 Serrurerie – machinerie – menuiserie – équipements scéniques - Avenant n°4

A la majorité par :
39 voix pour
3 abstentions

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°4 relatif à réhabilitation du Théâtre Théo Argence – Lot n°11 Serrurerie – machinerie – menuiserie – équipements scéniques sans incidence financière, pour un montant de 10 514,00 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°4,
- De dire que les crédits sont inscrits au chapitre comptable 2313.

Délibération n° 2022_014 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire Jean Jaurès – Lot n°01 VRD - Avenant n°4

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°4 relatif aux travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire Jean Jaurès – Lot n°01 VRD pour un montant de 7 205,00 euros HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°4,
- De dire que les crédits sont inscrits aux chapitres comptables 2313 et 238.

Délibération n° 2022_015 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation et extension du groupe scolaire Jean Jaurès – Lot 8 Métallerie - Avenant n°4

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°4 relatif aux travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Lot n°8 : Métallerie pour un montant de 3 775,00 euros HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°4,
- De dire que les crédits sont inscrits aux chapitres comptables 2313 et 238.

Délibération n° 2022_016 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès – Lot n°12 : Plâtrerie – Peinture – Plafonds suspendus - Avenant n°1

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°1 au marché relatif à réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès – Lot n°12 : Plâtrerie – Peinture – Plafonds suspendus pour un montant de 21 989,38 euros HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1,
- De dire que les crédits sont inscrits aux chapitres comptables 2313 et 238.

Délibération n° 2022_017 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Fourniture de denrées alimentaires - Lot n°5 : Surgelés divers - Avenant n°1

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'autoriser la conclusion de l'avenant n°1 relatif à la fourniture de denrées alimentaires – Lot n°05 : Surgelés divers sans incidence financière,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1,
- De dire que les crédits sont inscrits au chapitre comptable 011.

Délibération n° 2022_018 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Fourniture de denrées alimentaires - Lot n°9 : Fourniture de fruits et légumes conventionnels, 1ère, 2ème et 5ème gamme - Avenant n°1

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'autoriser la conclusion de l'avenant n°1 relatif à la fourniture de denrées alimentaires – Lot n°09 : Fourniture de fruits et légumes conventionnels, 1ère, 2ème et 5ème gamme sans incidence financière,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1,
- De dire que les crédits sont inscrits au chapitre comptable 011.

Délibération n° 2022_019 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Fourniture de denrées alimentaires - Lot n°12 : Fourniture de produits laitiers BIO - Avenant n°1

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'autoriser la conclusion de l'avenant n°1 relatif à la fourniture de denrées alimentaires – Lot n°12 : Fourniture de produits laitiers BIO,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1,
- De dire que les crédits sont inscrits au chapitre comptable 011.

Délibération n° 2022_020 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Marché global de performance associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes de la Ville de Saint-Priest - Avenant n°2

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°2 relatif au marché global de performance associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes de la Ville de Saint-Priest sans incidence financière,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°2,
- De dire que les crédits sont inscrits aux chapitres comptables 011, 65, 67, 21, 23.

Délibération n° 2022_021 : EMPLOI ET INSERTION : Convention d'objectifs et de moyens entre la Mission Locale Rhône Sud-Est (MLRSE) et la commune de Saint-Priest

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec la Mission Locale Rhône Sud-Est, pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- D'autoriser le versement d'une subvention de 264 050 € à la Mission Locale Rhône Sud-Est,
- De dire que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 2022_022 : EMPLOI ET INSERTION : Convention d'objectif et de moyens entre l'ASPIE et la Ville de Saint-Priest Elu

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'ASPIE, pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- D'autoriser le versement d'une subvention de 156 850 € à l'association ASPIE,
- De dire que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 2022_023 : EMPLOI ET INSERTION : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association IDEO (Initiative pour le Développement d'Emploi et d'Orientation) dans le cadre de son Atelier et Chantier d'Insertion implanté sur Saint-Priest

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec IDEO pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- D'autoriser le versement d'une subvention de 26 000 € à l'association IDEO,
- De dire que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 2022_024 : ACTION SOCIALE : Association le MAS « L'Éclaircie » - Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens - Occupation des locaux

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens relative à la gestion du centre « L'Eclaircie », ci-jointe, avec l'association « Le Mas », pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- De dire que la subvention sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 2022_025 : ACTION SOCIALE : Convention Mairie - EPI San Priot

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens telle que celle-ci est jointe en annexe, avec l'EPI San-Priot pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 Décembre 2024,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération n° 2022_026 : EDUCATION : Classes découvertes - Modalités d'attribution de l'aide financière aux groupes scolaires

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la participation financière de la ville à hauteur de 22 € par nuitée et par enfant pour les écoles élémentaires organisant des sorties scolaires avec nuitées pour les

- années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 conformément au document joint en annexe,
- De dire que l'aide financière est versée sur la base d'une présence réelle de chaque enfant,
 - De dire que le montant maximum de la participation de la ville s'élève à 40 000 €,
 - D'approuver le financement des classes découvertes mentionnées en annexe et le cas échéant de demandes ultérieures dans la limite d'un montant maximum de 40 000€,
 - D'approuver les conventions de participation financière afférentes avec les écoles concernées,
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions,
 - De dire que les dépenses relatives à la participation communale seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 2022_027 : AFFAIRES CULTURELLES : Versement d'une compensation financière suite à l'annulation de cours du Conservatoire

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le principe et les modalités de remboursement applicables aux élèves du Conservatoire dont les cours ont été annulés depuis septembre 2021,
- De procéder au remboursement des familles concernées selon les modalités de versements précédemment exposées pour un montant prévisionnel global de 5 252,09 € réparti de la manière suivante :
- Formation musicale : 3 905,54 €
- Cours d'instrument en individuel : 41,78 €
- Orchestre des soufflants : 1 304,77 €
- D'imputer les dépenses afférentes sur la nature comptable 6718.

Délibération n° 2022_028 : DEMOCRATIE LOCALE : Réactualisation de la Charte de Démocratie de proximité

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

D'approuver la charte de la démocratie de proximité réactualisée telle que jointe en annexe.

**Délibération n° 2022_029A : AVIS ET COMMUNICATIONS : Avis de la commune
- Projet d'amplification de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) de la
Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et deux roues motorisés de Crit'Air 5
et Non classés.**

**A la majorité par :
36 voix pour
1 abstention
5 pas de participation**

Le Conseil Municipal décide

- D'émettre un avis défavorable au projet d'amplification au 1er juillet 2022 de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et deux roues motorisés de Crit'Air 5 et Non classés, tel que proposé par la Métropole,
- De demander à la Métropole de Lyon de procéder à l'organisation d'un référendum local portant sur les modalités de mise en œuvre de l'ensemble du projet (étapes 1 et 2) de cette nouvelle ZFE-m.

La séance est levée à 21h19

#signature#